MAIRIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° D2023-11-079

L'an deux mille vingt-trois le vingt-un novembre, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Présents : MM. Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Jean-Paul JACCAZ, Carine DUNAND, Sophie JUELLE, Ghislaine GACHET-PONNAZ, Nicolas ELIE, Alain QUINET, Stéphane GRAFF, Priscillia ARVIN-BEROD, Claude JOND, Franck PRADEL, Stéphanie PERNOD

Absent :

Absents excusés :

Procurations : Catherine CSIBI-FRANZOSINI donne procuration à Franck PRADEL

Secrétaire de séance : Franck PRADEL

Date de convocation du Conseil Municipal : le 14 novembre 2023

D2023-11-079 OBJET : Travaux sur les réseaux de distribution d'éléctricité, d'éclairage public et sur les réseaux de télécommunications – tranche optionnelle

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Exposé :
Monsieur le Maire expose que le syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2023, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération retenue collinaire – tranche optionnelle Route de Plan de Cassioz figurant sur le tableau :

Montant global estimé	116 957,72 Euros
Participation financière communale	78 539,69 Euros
Contribution au budget de fonctionnement	3 508,74 Euros

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la commune de Praz-sur-Arly

- **APPROUVE** le plan de financement des opérations à progra Eurosmmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée.
- **S'ENGAGE** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.

Décision :
Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité ;

- **APPROUVE** le plan de financement et sa répartition financière

Montant global estimé	116 957,72 Euros
Participation financière communale	78 539,69 Euros
Contribution au budget de fonctionnement	3 508,74 Euros

- **S'ENGAGE** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie 80% du montant de la contribution au budget de fonctionnement (3% du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 2 806,99 Euros sous forme de fonds propres après la réception par le Syane de la première facture de travaux.
  Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

- **S'ENGAGE** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, sous forme de fonds propres, la participation (hors contribution au budget de fonctionnement) à la charge de la Commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le Syane de la première facture de travaux, à concurrence de 80% du montant prévisionnel, soit 62 831,75 Euros.
  Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

Amendements : Néant

Adoption :

Conseillers présents	14
Procurations	01
Votants	15
Pour	15
Contre	00
Abstention	00

Secrétaire de séance
Franck PRADEL

Le Maire,
Yann JACCAZ

MAIRIE DE PRAZ-SUR-ARLY
Haute-Savoie

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIEE EXECUTOIRE en vertu de la télétransmission en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, sur le site de la Mairie le 30/11/2023. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.